



## CONTRAT RIVIÈRE AIN AMONT

### Agir ensemble

- > Protéger
- > Restaurer
- > Valoriser les rivières de l'Ain amont





## Édito du Président

Lors de la réunion d'installation du Comité de rivière, le 15 octobre 2012, les membres de ce Comité ont choisi de me confier la responsabilité de l'élaboration et du suivi du Contrat de rivière engagé sur le bassin versant de l'Ain amont.

En 2012, une réflexion a permis de constituer un dossier de candidature en faveur d'une démarche de Contrat de rivière qui a reçu un avis très favorable de la part du Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée rappelant toutefois que les collectivités devront s'organiser pour exercer de manière cohérente leur compétence concernant les milieux aquatiques.

Cette instance a également souligné la nécessité de contribuer à une bonne articulation entre le Contrat de rivière Ain amont et les différentes procédures en cours sur la totalité du bassin versant de l'Ain.

Nous entrons aujourd'hui dans la première phase de réflexion du Contrat qui, par l'intermédiaire des commissions mises en place, aboutira à l'élaboration du programme d'actions à mettre en oeuvre. Cette phase sera conduite avec le concours du Conseil Général du Jura et l'appui de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, du Conseil Régional de Franche Comté, de l'Etat et des différents partenaires associés.

Qualité, quantité, restauration et préservation des milieux aquatiques, valorisation patrimoniale, valorisation touristique seront les principaux axes de réflexion à suivre afin de être en conformité avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Cette lettre d'information, qui pourra être évolutive, sera dans un premier temps, un bon moyen d'échange et de communication avec vous sur le bon déroulement du projet.

Il est important, au vu des nombreux enjeux sur un bassin aussi diversifié que le nôtre, que tous les acteurs concernés soient mobilisés et apportent leur contribution à l'élaboration de ce projet afin de le rendre crédible. De nombreuses idées seront à creuser afin que ce contrat de rivière se fasse sur des projets innovants.

Le Président du Comité de rivière  
Michel BALLAND



- Limite du bassin versant
- Limite communale



## Le fonctionnement du Comité de rivière

Afin d'organiser au mieux le fonctionnement du Comité de rivière trois groupes de travail appelés "commissions thématiques" ont été constitués.

Chaque commission est chargée du suivi et de l'élaboration d'un volet du Contrat de rivière.

Afin de veiller à la cohérence de ce dernier, un Bureau réunissant le Président, les trois Vice-présidents, le Conseiller général du canton de Saint-Laurent-en-Grandvaux, la Région Franche-Comté, l'Agence de l'Eau et la Direction Départementale des Territoires a également été mis en place pour examiner chaque projet avant sa validation en Comité de rivière, instance officielle de décision.

## L'installation du Comité de rivière

Les membres du Comité de rivière se sont réunis pour la première fois à Lons le Saunier le 15 octobre 2012 sur invitation de la Préfecture du Jura afin de procéder à l'installation de cette instance.

La composition des membres de ce Comité est définie par un arrêté préfectoral.

Les 62 membres le composant sont issus des représentants de trois collèges distincts :

- ✓ les collectivités territoriales et leurs regroupements (35 membres),
- ✓ les organisations professionnelles et les usagers (15 membres),
- ✓ les services de l'Etat et les établissements publics (12 membres).

## Les membres élus au sein du Comité de rivière

### Le Président

Michel BALLAND, Conseiller Général du canton d'Orgelet

### Les Vice-Présidents

Gilbert BLONDEAU, Conseiller Général du canton des Planches-en-Mtgne

Serge OUTREY, Conseiller Général du canton de Nozeroy

Gérard BAILLY, Conseiller Général du canton de Clairvaux-les-Lacs

## Les commissions thématiques

### • Gestion quantitative et qualitative de l'eau

- ✓ Lutte contre les pollutions présentes dans les eaux superficielles et souterraines
- ✓ Gestion des prélèvements et protection de la ressource en eau

Vice-Président en charge de la commission : **Gilbert BLONDEAU**

### • Préservation, restauration des milieux aquatiques et du patrimoine naturel

- ✓ Préservation et restauration des zones humides
- ✓ Préservation et restauration des lacs
- ✓ Préservation et restauration des cours d'eau
- ✓ Préservation des espèces et de leurs habitats

Vice-Président en charge de la commission : **Serge OUTREY**

### • Valorisation du territoire, tourisme, communication et gouvernance

- ✓ Outils de communication et de sensibilisation
- ✓ Valorisation patrimoniale et touristique du territoire
- ✓ Gouvernance de l'eau

Vice-Président en charge de la commission : **Gérard BAILLY**



# LES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Le dossier sommaire de candidature réalisé par le Conseil général du Jura et qui a été présenté, le 2 juillet 2012, devant le Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée est un document qui comporte :

- ⇒ une présentation générale du bassin versant ;
- ⇒ les documents d'orientation et de programmation ainsi que leur déclinaison sur le bassin ;

- ⇒ les enjeux et les objectifs : premières grandes orientations ;
- ⇒ la définition des études complémentaires qui viendront compléter et affiner les connaissances du territoire.

Ce document a permis de définir les grandes orientations, déclinées ci-dessous, au sein desquelles devront s'inscrire les fiches actions du dossier définitif du contrat de rivière.

**A**

## Reconquête de la qualité de l'eau

- Réduire les pollutions agricoles diffuses
- Réduire la pollution domestique et améliorer le traitement des eaux usées domestiques
- Réduire les pollutions d'origine industrielle, l'apport de substances dangereuses et améliorer leur traitement

**B**

## Restauration, préservation des cours d'eau, lacs et zones humides

- Restaurer la continuité écologique (biologique et sédimentaire)
- Restaurer et préserver le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
- Restaurer et préserver les zones humides
- Restaurer, préserver les lacs et améliorer les connaissances sur leur fonctionnement
- Protéger les espèces patrimoniales et restaurer leurs habitats
- Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

**C**

## Protection et gestion quantitative de la ressource en eau

- Garantir quantitativement la ressource en eau tout en préservant le bon fonctionnement des milieux aquatiques
- Garantir qualitativement la ressource en eau

**D**

## Valorisation patrimoniale et touristique du territoire

- Garantir une eau de qualité pour la pratique durable des activités sportives et touristiques liés aux milieux aquatiques
- Promouvoir la pêche, les activités nautiques, la découverte touristique de la rivière en compatibilité avec le fonctionnement des milieux aquatiques

**E**

## Gestion concertée du territoire, communication et mise en valeur des actions

- Mettre en place un programme de communication et un encadrement technique
- Valoriser les actions du contrat
- Mettre en place un programme d'éducation et de sensibilisation des scolaires
- Etablir un programme de suivi et de bilan du contrat de rivière

## L'état d'avancement de la démarche du contrat de rivière Ain amont

**20 mars 2012**

Présentation du dossier sommaire de candidature devant les élus du territoire.

**2 juillet 2012**

Agrément du Dossier sommaire de candidature en faveur d'une démarche de Contrat de rivière par le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée.

**1<sup>er</sup> octobre 2012**

Arrêté préfectoral arrêtant la composition des membres du Comité de rivière.

**15 octobre 2012**

Réunion d'installation du Comité de rivière.

**22 novembre 2012**

Réunion du Bureau du Comité de rivière

**21, 23 et 25 janvier 2013**

Réunion des trois commissions thématiques

**A venir**

Lancement des études complémentaires

## Pour tous renseignements complémentaires

Claire **RENAUD**

Animatrice du contrat de rivière

Nicolas **GUITTOT**

Chargé de mission du contrat de rivière

**Conseil Général du Jura**

Direction du Développement Economique et de l'Environnement

Mission Rivières Espaces Naturels

17 rue Rouget de Lisle - 39000 LONS LE SAUNIER

Tél. 03 84 87 35 67 - Fax : 03 34 37 35 00 - mail : crenaud@cg39.fr - nguittot@cg39.fr



## Nos Partenaires

